



Extrait du UJFP

<http://ujfp.org/spip.php?article5972>

Macron ou l'état d'exception permanent

- L'UJFP en action - Appels et manifestations -

Date de mise en ligne : jeudi 9 novembre 2017

Copyright © UJFP - Tous droits réservés



Comme chaque année en décembre, une quinzaine d'associations, de syndicats et de partis politiques organisent une journée internationale contre l'islamophobie. Nous publions ci-dessous l'appel à cette nouvelle édition qui se tiendra le dimanche 10 décembre à la bourse du travail de Saint-Denis.

Le programme de la journée contre l'Islamophobie du 10 décembre 2017 à St Denis.

1ère plénière : 9h30-12h.

Les lois antiterroristes sont-elles efficaces pour lutter contre le terrorisme ?

- a. Le phénomène djihadiste, origines, histoire, actualité.
- b. Quel est l'objectif de ces législations, notamment de la loi votée le 11 octobre "pour renforcer la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme".

2ème plénière : 13h30-15h.

L'offensive identitaire contre les libertés publiques.

Des attaques tous azimuts : pressions sur l'université pour interdire les colloques sur la thématique de l'islamophobie, cyber-harcèlement d'associations, campagnes de dénigrement et de diffamation ciblées qui tournent à la chasse à l'homme ou à la femme contre ceux qui luttent contre le racisme antimusulman, menaces de mort.

3ème plénière : 15h-16h30.

Le deuxième front : réduire au silence les militants de l'antiracisme politique.

Ateliers : 16h45-17h30

1. La lutte contre discriminations au sein de l'entreprise et l'analyse des conséquences de la Loi Travail.
2. Stigmatisation des territoires : de Saint-Denis à Molenbeek.

4ème plénière : 18h-19h. Perspectives.

L'appel :

Destruction du Code du travail au pas de charge, baisse des APL, suppression des contrats aidés qui minent le fonctionnement d'institutions comme les écoles ou d'associations vitales dans les quartiers : depuis son élection le 8 mai 2017, la guerre sociale que mène Macron contre les classes populaires est sans merci. Comme l'est sa politique

migratoire qui nie les droits fondamentaux des migrants, criminalise les actions de solidarité et renforce la xénophobie. Ce nouveau régime jupitérien n'est pas non plus une bonne nouvelle pour les citoyens de confession musulmane qui subissent racisme et islamophobie.

Certes, le renvoi à leurs pénates des Le Pen, Fillon et autres Valls est un soulagement. Si le FN réalise un score de 33,9%, il est en crise. Pour l'instant. Et d'autres se chargent de faire prospérer son fond de commerce. Les réseaux racistes et islamophobes, qui oeuvraient au coeur de l'État avec Valls, se reconstituent. Depuis la rentrée, ils oeuvrent tous azimuts avec une violence redoublée : pressions sur l'université pour censurer les colloques sur ces questions, cyberharcèlement contre des associations de féministes musulmanes comme Lallab, campagnes de dénigrement et de diffamation ciblées qui tournent à la chasse à l'homme ou à la femme contre ceux qui luttent contre le racisme et l'islamophobie. Printemps républicain, bande à Valls, Comité laïcité et République, UFAL, Causeur, Le Figaro, Marianne, Valeurs actuelles, « fachosphère » : les campagnes coordonnées de ces réseaux hétéroclites ont un objectif, intimider pour réduire au silence les voix qui s'élèvent contre le racisme anti-musulman.

Emmanuel Macron n'a certes pas instrumentalisé ces questions pendant la campagne. Mais au-delà de la « com' », quelle est sa politique ?

- La nomination, le 9 octobre, de l'ancien Dilcrah vallsien Gilles Clavreul à la tête d'une mission auprès de Gérard Collomb sur la "laïcité et le respect des règles de vie en société" est un signe inquiétant.

- Au nom de la lutte contre le terrorisme, le 6 juillet, l'état d'urgence est reconduit. Pour la sixième fois depuis 22 mois. Inefficace contre le terrorisme, il a visé en priorité les citoyens de confession musulmane puis s'est étendu aux manifestations du mouvement social et à ses militants. Aucun pays européen confronté à des attentats n'a pris de telles dispositions attentatoires à l'État de droit. Entre fin 2015 et fin 2016, près de 4 200 perquisitions administratives ont eu lieu. Elles ont touché dans presque tous les cas des citoyens de confession musulmane ! Moins de 1% ont débouché sur des procédures judiciaires en lien avec le terrorisme.

- La loi de sécurité intérieure et de lutte contre le terrorisme votée le 11 octobre par l'Assemblée nationale transpose dans le droit commun les principales dispositions de l'état d'urgence. Dénoncée par la totalité des organisations de la société civile concernée par ces questions, par la CNCDH, par des experts de l'ONU, cette loi remet en question l'État de droit :

* les perquisitions renommées « visites domiciliaires », les assignations à résidence « mesures individuelles de contrôle et de surveillance » pourront être effectuées sur la base de simples soupçons ; et l'exécutif a refusé l'intervention d'un juge judiciaire ;

* les préfets pourront ainsi instaurer des périmètres de sécurité d'un lieu ou d'un événement qui serait soumis à un risque d'acte terroriste. Palpations, inspections des bagages, fouilles des véhicules, saisies pourront être effectuées sur ce périmètre. C'est de fait la légalisation des abus qui est inscrite dans ces dispositions, les fouilles au corps par exemple étant déjà pratiquées sur les jeunes dans les quartiers populaires ;

* extension des contrôles d'identité massifs, jusqu'à 20 km autour des zones frontalières. Ils pourront être effectués pendant 12 heures d'affilée (6 heures jusqu'à présent), dans tous les points de passage de frontières, soit 29% du territoire et 67% de la population du pays. Quand on sait qu'un jeune Noir ou Arabe a vingt fois plus de risques d'être contrôlé qu'un autre (d'après le Défenseur des droits), cette disposition légalise de fait le contrôle au faciès.

L'historien Patrick Weil dénonce « un ciblage massif de populations particulières qui a un seul précédent : le Code de l'indigénat instauré en Algérie en 1881 » ;

* les lieux de culte pourront être fermés par le préfet si « les propos, [...] les idées ou les théories qui sont diffusées ou les activités qui se déroulent, provoquent à la commission d'actes de terrorisme [...] » Quelles idées ? Quelles théories ? Quelles activités ? Nul ne sait. Ce flou laisse à l'administration seule l'interprétation de cet article. Avec le risque de stigmatisation de tout signe de religiosité apparent vu comme un signe de supposée radicalisation.

Macron ou l'état d'exception permanent

Les pouvoirs exorbitants accordés à la police fragiliseront encore plus les populations des quartiers populaires qui subissent déjà la précarité économique, contrôles au faciès incessants, crimes policiers, discriminations religieuses, ségrégation territoriale. La politique de Macron renforce toutes les inégalités sociales et les discriminations raciales. Et donc les rancœurs. « Au lieu de créer du lien et de l'unité » dénonce Patrick Weil, « on crée de la division et un stigmatisme insensé. » Précisément ce que recherchent les organisations terroristes comme Daesh.

La gravité de la situation impose une riposte commune à cette politique dévastatrice. Le 10 décembre, venons massivement débattre et nous organiser !

Organisations, associations, collectifs, syndicats, partis signataires : AFD International, Association Commission « Islam et Laïcité » de la LDH, CFPE, Convergence Citoyenne Ivryenne (CCI), Femmes plurielles, Fondation Frantz Fanon, Identité plurielle, IJAN, PIR, PSM, UJFP...

